

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 JUILLET 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Bel Air – Autorisation
donnée au Maire de
déposer le permis de
construire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 juillet 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 juillet 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Madame de JOYBERT à Monsieur AUDURIER
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADI à Madame BOUTIN
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC
Madame BRUNEAU-LATOCHE à Monsieur QUÉMARD
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 12 D 01

OBJET : BEL AIR – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a adopté une orientation d'aménagement spécifique dans son Plan Local d'Urbanisme qui prévoit la redynamisation de la dalle du Bel Air par la création de nouveaux commerces et l'implantation de nouveaux services au cœur de ce quartier.

Le réaménagement de cette place prévoit de créer un cheminement vers le nord-est entre le coteau, le nouveau centre urbain du Bel Air et la rue de l'Aurore.

Pour mener à bien cette opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé par la Ville. L'équipe représentée par Hélène FRICOUT-CASSIGNOL a été désignée comme lauréate pour la qualité architecturale et l'insertion urbaine de son projet en adéquation avec les objectifs recherchés.

Les études nécessaires à la finalisation et à la fiabilité des phases d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif ont été réalisées.

Parallèlement à la première phase de démolition des anciens commerces aujourd'hui achevée, la Ville a lancé toutes les procédures d'acquisition foncière nécessaires à la bonne réalisation de l'opération qui se situe au cœur de deux copropriétés.

Lors de leurs assemblées générales des 2 et 3 avril 2012, celles-ci se sont prononcées favorablement à la réalisation de l'opération.

L'architecte est désormais en mesure de déposer la demande du permis de construire qui permettra le lancement de la seconde phase de travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- procéder au dépôt de la demande de permis de construire de l'opération de réaménagement et de redynamisation de la place des coteaux du Bel Air,
- signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

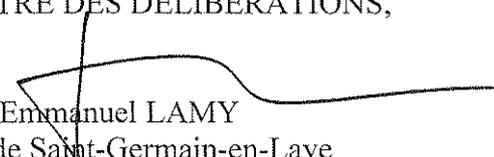
Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- procéder au dépôt de la demande de permis de construire de l'opération de réaménagement et de redynamisation de la place des coteaux du Bel Air,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye